

ment.— Multiplier le dénominateur 5 par 2, c'est multiplier le diviseur et conséquemment, c'est diviser le quotient, c'est-à-dire la fraction $\frac{4}{5} \times 2 = \frac{4}{10} = \frac{2}{5}$. Rép.

CINQUIÈME CAS.— Division d'un entier par une fraction. Soit à diviser 2 par $\frac{3}{4}$. Le diviseur $\frac{3}{4}$ est une quantité 4 fois plus petite que 3. Si on divise 2 par 3 on aura $\frac{2}{3}$; puisque en divisant par 3, on divise par une quantité 4 fois trop grande, le *quotient* $\frac{2}{3}$ sera 4 fois trop *petit*; il faudra donc le multiplier par 4 pour avoir $\frac{8}{3}$ le quotient cherché. Ainsi diviser 2 par $\frac{3}{4}$ équivaut à multiplier 2 par $\frac{4}{3}$.

Règle.— Pour diviser un entier par une fraction, on multiplie l'entier par la fraction **renversée**.

SIXIÈME CAS.— Division d'une fraction par une fraction. Soit à diviser $\frac{3}{8}$ par $\frac{2}{5}$. Le diviseur $\frac{2}{5}$ est 5 fois plus petit que 2. Je divise la fraction $\frac{3}{8}$ par 2, en multipliant le dénominateur par ce nombre, ce qui me donne $\frac{3}{16}$; quotient 5 fois trop petit, parce que j'ai divisé par un nombre 5 fois trop grand; multipliant cette fraction $\frac{3}{16}$ par 5 je trouve $\frac{15}{16}$ le quotient cherché. Ainsi diviser $\frac{3}{8}$ par $\frac{2}{5}$ équivaut à multiplier $\frac{3}{8}$ par $\frac{5}{2}$.

Règle.— Pour diviser une fraction par une fraction, on multiplie la fraction dividende, par la fraction diviseur **renversée**.

Dans cet exposé rapide des fractions et des opérations auxquelles elles donnent lieu, nous avons insisté surtout sur un point de première importance, qui est très généralement négligé, — la théorie de la multiplication et de la division des fractions. Trop souvent on se contente de faire appliquer les différentes règles qui ont trait à ces opérations, sans un mot d'explication. On perd ainsi une excellente occasion de cultiver l'intelligence en même temps qu'on instruit l'élève dans l'art de l'arithmétique.

J. AHERN.

TERRAINS D'ÉCOLES

COMMENT PLANTER LES ARBRES SUR UN TERRAIN D'ÉCOLE

Nous avons démontré précédemment comment une école bien construite, vaste et suffisamment éclairée et un terrain d'école planté d'arbres et embelli de fleurs pouvaient influer sur la bonne éducation des élèves.

Nous ajouterons comme corollaire que *l'ordre*, la *propreté* et la *régularité* des instituteurs deviendront des vertus dans les enfants qu'ils dirigent. L'enfant est observateur : les petites misères du maître ne lui échappent pas ; imitateur fidèle de ce qu'il voit faire, il suit facilement les exemples qu'il a sous les yeux : c'est une cire molle prête à prendre toutes les formes.

L'idée d'embellissement du terrain d'école que nous conseillons si fortement aujourd'hui n'est pas nouvelle. Déjà, M. de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique, par une lettre en date du 16 avril 1896, engageait les municipalités scolaires à planter des arbres un peu partout ; non-seulement sur les terrains d'écoles, mais dans les villages, le long des chemins publics, sur le front des terres de chaque cultivateur.